

## **Directives Energie 360°**

(État : juillet 2020)

### **Inscription**

L'inscription s'effectue directement via la [plateforme EASY](#) de l'École-club Migros. L'offre a été adaptée aux besoins d'Energie 360°. Le collaborateur doit informer verbalement son supérieur direct de sa participation à un cours. Un processus d'autorisation écrite n'est pas prévu pour l'inscription.

### **Offre**

Conformément à la décision de la direction d'Energie 360° du 19 février 2020, les coûts des cours de langues suivants sont pris en charge :

- Cours de langues : français, anglais, allemand, suisse allemand, italien (tels que définis sur la plateforme EASY)
- Lieux : Altstetten (pour les collaborateurs à Altstetten) et Lausanne (pour les collaborateurs à Lausanne)
- Cours en ligne (Basic, Coach)

### **Prise en charge des coûts**

Energie 360° AG s'engage à prendre en charge les frais relatifs à la participation de ses collaborateurs aux cours de langues actuellement proposés sur la plateforme EASY. Sont exclus de cette offre les collaborateurs ayant un contrat de travail à durée déterminée avec Energie 360° et/ou dont le contrat de travail avec Energie 360° a été résilié avant la date confirmée du début du cours. La facturation est effectuée via une facture groupée adressée à Energie 360°.

### **Prise en charge du temps**

Il revient aux collaborateurs d'Energie 360° de fournir le temps nécessaire pour suivre les cours.

### **Fréquentation obligatoire**

En s'inscrivant, les collaborateurs d'Energie 360° qui participent à l'un des cours de langues définis s'engagent à se présenter au cours à la date définie. En cas d'annulation d'inscription, il convient de se référer à la réglementation relative à la taxe de retrait dans les Conditions générales de l'École-club Migros. Le remboursement est effectué via Energie 360° (retenue sur salaire).

En s'inscrivant, les collaborateurs d'Energie 360° s'engagent à suivre à 100 pour cent les cours proposés en ligne. Un taux de présence de 80 pour cent minimum est souhaité pour les cours de langues dispensés sur les sites d'Altstetten et de Lausanne. L'École-club Migros n'établit une attestation de cours que si le collaborateur a suivi au minimum 80 pour cent des leçons (voir paragraphe Attestation de cours). Si la participation au cours est inférieure à 60 pour cent, 50 pour cent du coût total du cours doivent être remboursés à Energie 360°.